

# CONSULTATION

Cahier des charges

**Objet :**

**PROJET « ACCOMPAGNEMENT SCIERIE RH »**  
Dans le cadre du dispositif Prestation de conseil en  
Ressources Humaines, encadré par la DIRECCTE

**Période de mise en œuvre du dispositif :**

Octobre 2020 – Décembre 2021

**Les offres doivent être envoyées par mail au plus tard  
pour le vendredi 23 Octobre 2020 à :**

Fabienne DELABOUGLISE  
Déléguée générale de Fibois Hauts-de-France  
[fabienne.delabouglise@fibois-hdf.fr](mailto:fabienne.delabouglise@fibois-hdf.fr)

**Et en CC à :**

Cathy NOWAK  
Développeuse Emploi-Formation  
[cathy.nowak@fibois-hdf.fr](mailto:cathy.nowak@fibois-hdf.fr)

**Fibois Hauts-de-France**

*Interprofession & pôle d'excellence de la filière forêt bois régionale*

Siège :  
56, rue du vivier  
80000 Amiens  
Tél : 03 22 89 38 52

Bureau versant Nord :  
34 bis, rue Émile Zola  
59650 Villeneuve d'Ascq  
Tél : 03 20 91 32 49

[www.bois-et-vous.fr](http://www.bois-et-vous.fr)

## PROJET « ACCOMPAGNEMENT SCIERIE RH »

Dans le cadre du dispositif Prestation de conseil en Ressources Humaines, encadré par la DIRECCTE

# CHAPITRE 1 : PRESENTATION DE FIBOIS HAUTS-DE-FRANCE

## 1.1 Rôle et missions

Association de loi 1901, Fibois Hauts-de-France est l'association interprofessionnelle de la filière forêt bois de la région Hauts-de-France.

La structure regroupe tous les professionnels de la filière : propriétaires forestiers privés et publics, exploitants forestiers, coopératives forestières, experts forestiers, scieurs, menuisiers, charpentiers, constructeurs bois, ébénistes, agenceurs, emballeurs, pépiniéristes... et fédère leurs représentants au sein d'un même réseau régional.

Fibois Hauts-de-France a pour mission principale **la promotion de la filière, de ses acteurs, de ses savoir-faire et du matériau bois**. Pour cela, l'association initie des plans d'actions annuels visant à développer, animer et structurer la filière forêt bois régionale.

Animateur du **réseau Bois&Vous** et du **Pôle d'Excellence Régional Bois**, Fibois Hauts-de-France suit une démarche de filière relayée à l'échelle des territoires autour de la matière première qu'est le bois et soutenue par les élus locaux, s'inscrivant parfaitement **dans les enjeux régionaux d'aménagement du territoire, de développement des entreprises, de création de valeur ajoutée et d'emplois, en valorisant les ressources et les savoir-faire locaux**.

### Nos partenaires financiers :



Fibois Hauts-de-France est membre du réseau France Bois Régions



## 1.2 Le Master Plan de la filière forêt bois des Hauts-de-France

Remis le 16 décembre 2016 par Fibois Hauts-de-France et ses partenaires au Conseil Régional, le Master Plan régional Forêt Bois 2016-2020 vise à orienter collégialement et pour un terme long la programmation, la destination et l'aménagement d'une filière en vue d'une mise en œuvre par phases. Il s'agit à la fois d'un outil de gouvernance et d'un document stratégique. Il discerne les leviers d'actions qui permettront aux Hauts-de-France de s'engager de manière volontariste et bénéfique sur la voie d'une filière forêt-bois structurée, compétitive et créatrice d'emploi.

Le Master Plan de la filière forêt bois des Hauts-de-France a défini **6 grandes priorités** :

→ Promouvoir et prescrire les bois locaux

## PROJET « ACCOMPAGNEMENT SCIERIE RH »

Dans le cadre du dispositif Prestation de conseil en Ressources Humaines, encadré par la DIRECCTE

- Produire du bois : gérer, mobiliser, renouveler
- Valoriser les écosystèmes forestiers : environnement et biodiversité
- Dynamiser les entreprises par l'innovation et l'investissement, redéfinir un modèle économique
- Bois énergie
- Emploi et formation

Le Master Plan 2016-2020 ainsi que l'ensemble des études et publications menées par Fibois Hauts-de-France et ses partenaires régionaux et nationaux sont consultables et téléchargeables sur le site in-ternet : [www.bois-et-vous.fr](http://www.bois-et-vous.fr)

### 1.3 Quelques chiffres sur la filière forêt bois en Hauts-de-France

La surface forestière de la région Hauts-de-France s'étend sur **428 000 hectares**. Les trois quarts des ressources forestières se situent en Picardie (16,8 % de taux de boisement, contre 8,3 % en Nord Pas-de-Calais, et 30 % à l'échelle nationale). La croissance de la forêt est 30 % plus élevée en région Hauts-de-France que sur le territoire national. 72 % des surfaces forestières de la région appartiennent à des propriétaires privées. [Source : *Observatoire Bois&Vous : Les chiffres clés de la filière forêt bois en Nord Pas-de-Calais et Picardie*].

En termes de ressources sylvicoles, la région Hauts-de-France possède des essences spécifiques recherchées par les professionnels, majoritairement des essences feuillues (92% de sa surface boisée) telles que le **peuplier**, le **chêne**, le **hêtre**, et le **frêne**.

La filière recense, en région Hauts-de-France, **8 800 établissements** et **42 000 emplois**, dont 37 000 salariés [Sources : *INSEE Analyses 2016 – INSEE Flash 2016*].

Ces entreprises exercent leur activité économique à travers **6 grands secteurs** de la filière :

- La sylviculture, la gestion et l'exploitation forestière
- La première transformation, *incluant les scieries*
- La seconde transformation (*Industrie de transformation, papier-carton, construction, menuiserie, charpente, ameublement, panneautiers, ébénisterie, lamellistes, agencement et aménagement extérieur...*)
- Le commerce de bois (de gros et de détail)
- Le bois énergie
- Le recyclage et le traitement des déchets bois

## PROJET « ACCOMPAGNEMENT SCIERIE RH »

Dans le cadre du dispositif Prestation de conseil en Ressources Humaines, encadré par la DIRECCTE

# CHAPITRE 2 : CONTEXTE ET OBJECTIFS

## 2.1 Contexte

L'accompagnement des entreprises dites « de première transformation du bois » fait l'objet des objectifs 9, 10 du Master Plan de l'interprofession voté par le Conseil Régional Hauts-de-France. L'objectif 13 définit pour objectif de favoriser l'évolution des emplois, des métiers et le développement des compétences. Dans ce cadre, Fibois Hauts-de-France accompagne les entreprises dans leurs problématiques de recrutement et leur développement RH. Le manque d'autonomie de nombreuses TPE-PME du secteur sur ces sujets a été relevé avec force. Sur ce point qui concerne directement cet appel d'offre, une approche systémique des problématiques organisationnelles s'avère nécessaire.

Les scieries des Hauts-de-France sont majoritairement des TPE-PME familiales, artisanales ou semi-industrielles, qui se sont transmises au fil des générations et sont ancrées dans leur territoire. La scierie est par nature une entreprise méconnue et isolée, en zone péri-urbaine ou rurale, mais généralement identifiée sur son bassin économique. On dénombre aujourd'hui une quarantaine de scieries en région qui constituent un réseau confidentiel et peu fédéré. Ces entreprises sont marquées par différentes problématiques :

- Difficultés de recrutement (structurelles et conjoncturelles)
- Pyramide des âges assez élevée (tant pour les dirigeants que pour les salariés)
- Management vertical
- Pénibilité de l'activité
- Postes clés en tension
- Gestion du personnel non formalisée
- Manque de perspectives organisationnelles
- Transmission informelle des savoirs et des compétences
- Manque / Perte de compétences
- Difficultés dans le processus de cession/reprise.

Derrière ce constat se cache l'enjeu plus fondamental de l'attractivité même de ce secteur d'activité. Si le secteur de la première transformation est discret, il n'en est pas moins un maillon essentiel dans la chaîne de la filière forêt-bois. Au-delà, la crise du COVID-19 les a récemment mises en lumière de par la nécessité de poursuivre la production de palettes et d'emballages pour garantir l'acheminement des marchandises. Si bon nombre d'entre elles ont poursuivi leur activité durant le confinement, certaines ont néanmoins vu leur production en baisse, voire stoppée. De nombreuses questions se sont posées autant sur l'approvisionnement que sur l'écoulement des stocks. Pour certaines, la mise au chômage partiel des salariés s'est avérée nécessaire. Les incertitudes demeurent pour beaucoup de dirigeants de TPE-PME sur l'avenir de leur entreprise, et les scieurs ne font pas exception.

**Le défi à court terme est d'optimiser le fonctionnement organisationnel de ces entreprises et de professionnaliser les dirigeants sur la gestion RH afin de valoriser les entreprises, les compétences et les métiers. Cela permettrait de favoriser le développement de perspectives économiques en adéquation avec la réalité de la filière régionale forêt bois. Cela permettrait en outre d'amorcer une dynamique visant l'attractivité des métiers.**

## PROJET « ACCOMPAGNEMENT SCIERIE RH »

Dans le cadre du dispositif Prestation de conseil en Ressources Humaines, encadré par la DIRECCTE

### 2.2 L'initiative du dispositif d'accompagnement

Pour répondre à cette situation et accompagner le développement du secteur de la première transformation, Fibois Hauts-de-France a répondu à l'AAP MUTECO (Mutation Economique) initié par la DIRECCTE Hauts-de-France sur le volet de la Prestation de Conseil en Ressources Humaines (PCRH).

La Prestation Conseil en Ressources Humaines, créée en 2016, vise à répondre aux besoins spécifiques des TPE-PME en matière de gestion des ressources humaines par la recherche de solutions directement opérationnelles. Souvent considérée comme une contrainte par les entreprises par manque de temps, de moyens ou d'information, la gestion des RH constitue un véritable levier en matière de développement économique et de gestion des transitions dans la vie d'une entreprise. Elle permet également la sécurisation des parcours professionnels des salariés. Ces besoins sont renforcés dans la période de crise actuelle.

La prestation vise à induire un changement au sein de l'entreprise se concrétisant par des actions relatives à des aides à la décision pour sa stratégie, son organisation, sa gestion des ressources humaines en faveur de la consolidation de l'emploi et le développement économique. Il s'agit d'outiller les entreprises pour exercer une gestion active des ressources humaines dans la durée.

Ce projet s'inscrit également dans le cadre du Master Plan 2016 – 2020 marquant la volonté partagée de la Région et de la filière, avec l'appui de l'État, de soutenir le développement la filière bois régionale.

En parallèle, Fibois Hauts-de-France mène d'autres actions dont :

- L'accompagnement au développement économique et à l'investissement,
- L'accompagnement au recrutement, à la médiation avec les acteurs de l'emploi et de la formation,
- L'accompagnement métier et structuration de la 1<sup>ere</sup> transformation et de l'amont forestier.

### 2.3 Objectifs du dispositif d'accompagnement

La prestation de conseil et d'accompagnement doit permettre de :

- contribuer au maintien et au développement de l'emploi et des compétences, a fortiori en période de crise et de reprise économique.
- aider l'entreprise à adapter son organisation du travail et sa gestion des ressources humaines au contexte de crise et de reprise progressive, en lien avec sa situation financière et sa stratégie de développement économique.
- sensibiliser et accompagner les dirigeants d'entreprise sur la mise en œuvre d'une véritable stratégie RH dans leur entreprise, notamment sur les volets des obligations réglementaires / GPEC / Valorisation des compétences.

### PROJET « ACCOMPAGNEMENT SCIERIE RH »

Dans le cadre du dispositif Prestation de conseil en Ressources Humaines, encadré par la DIRECCTE

- co-construire des outils et un plan d'actions partagé par les acteurs de l'entreprise (direction-salariés-représentants des salariés lorsqu'ils existent) sur des thématiques spécifiques identifiées avec l'entreprise.
- accompagner la mise en oeuvre des actions en rendant l'entreprise autonome et en lui permettant l'appropriation des outils mis à sa disposition.

Les items abordés lors des diagnostics et mise en oeuvre du plan d'action sont les suivants :

- Accompagnement à la reprise de l'activité économique dans le contexte de la crise Covid-19.
- Recrutement et intégration des salariés dans l'entreprise,
- Organisation du travail / Process,
- Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC),
- Amélioration du dialogue social,
- Conditions de travail / QVT
- Professionnalisation de la fonction RH dans l'entreprise,

Au-delà de la nécessité d'apporter un **accompagnement individuel**, personnalisé à chaque entreprise, les **temps collectifs** sont essentiels à la dynamique de progrès. Le pilotage de la démarche doit se mettre au service de cette dynamique collective tout en veillant à la capitalisation et à la modélisation des expériences qui en découlent avec l'ensemble des partenaires et acteurs de la filière. Une phase de capitalisation nécessitera aussi de relier les actions individuelles en leur permettant ici ou là d'illustrer une problématique et les réponses apportées en termes de méthode et/ou d'outils.

## CHAPITRE 3 : OBJET DE LA CONSULTATION ET ATTENDUS

Fibois Hauts-de-France souhaite s'attacher les services du cabinet conseil pour :

- **Accompagner son équipe dans l'ingénierie du projet**
- **Animer les séminaires collectifs**
- **Assurer les accompagnements individuels des entreprises**
- **Coopérer étroitement avec la cheffe de projet (recueil des pré-diagnostics, reporting, traçabilité...), par des entretiens réguliers et la production d'analyses et de synthèses formelles.**
- **Produire un livrable de capitalisation d'expérience**

Fibois Hauts-de-France et ses partenaires attendent du prestataire de conseiller et d'accompagner le groupe de travail et de formaliser des actions sur le modèle et le calendrier suivant :



## PROJET « ACCOMPAGNEMENT SCIERIE RH »

Dans le cadre du dispositif Prestation de conseil en Ressources Humaines, encadré par la DIRECCTE

### ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

**La prestation de pré-diagnostic** se déroule comme suit :

Premier entretien avec la chargée de développement Emploi-Formation de FIBOIS Hauts-de-France.

**La prestation de diagnostic** se déroule comme suit :

Le consultant se rend en entreprise pour un entretien approfondi sur la base du pré-diagnostic tout en s'appuyant sur l'expertise du dirigeant. Seront également sollicités les collaborateurs occupant un poste clé. Le diagnostic ne peut excéder la durée de 2 jours et s'achève sur une première restitution.

**La prestation de mise en œuvre du plan d'action** se déroule comme suit :

Le consultant intervient au côté de l'entreprise pour accompagner la mise en œuvre du plan d'action en étroite coopération avec le dirigeant et ses équipes. Il apporte son expertise, la méthodologie, les outils, les informations nécessaires au développement d'une stratégie d'entreprise. Il partage avec l'entreprise ses connaissances sur l'éco système régional. La prestation de mise en œuvre du plan d'action ne peut excéder 5 jours.

La prestation se clôture par la **restitution du bilan** (en présentiel). A cette occasion, le consultant présente les résultats obtenus ainsi que les livrables produits.

### ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF

**La prestation d'accompagnement collectif** se déroule comme suit :

**Un premier séminaire** est organisé au début de l'opération pour exposer la globalité des besoins et problématiques détectés lors des pré-diagnostic. Les dirigeants d'entreprise sont invités à débattre et à échanger sur les sujets évoqués pour dégager des axes de réflexion relatifs à la spécificité du secteur d'activité.

**Un deuxième séminaire** est organisé à la fin de l'opération pour exposer les réussites, les différentes actions mises en œuvre et leurs résultats ainsi que les suites des plans d'action. Les dirigeants d'entreprise sont invités à débattre et à échanger sur les sujets évoqués pour dégager des axes de réflexion relatifs à la spécificité du secteur d'activité.

La prestation d'accompagnement collectif sera menée en coopération avec les consultants d'un autre cabinet conseil déjà retenu. En outre, ce travail sera mené avec l'appui et la validation régulière du groupe de travail (4.3).

## PROJET « ACCOMPAGNEMENT SCIERIE RH »

Dans le cadre du dispositif Prestation de conseil en Ressources Humaines, encadré par la DIRECCTE

# CHAPITRE 4 : ORGANISATION ET COORDINATION AVEC FIBOIS HAUTS-DE-FRANCE

## 4.1 Encadrement

Ce projet est porté par l'association Fibois Hauts-de-France qui saura tout d'abord s'appuyer sur l'ensemble de son équipe et sur la volonté de son conseil d'administration et de son Président pour promouvoir la valeur ajoutée d'un tel dispositif. Toutes réalisations et autres démarches liées à l'objet de la consultation sera encadrée et suivie par l'équipe technique de l'association. A ce titre, il sera apprécié, sur la période de réalisation, la mise en place de points d'étape avec l'équipe technique de l'association.

Fabienne DELABOUGLISE, en tant que déléguée générale, sera la première ambassadrice de la démarche et donnera à ses équipes tous les moyens nécessaires pour faire de ce projet une réussite, dans son déroulement d'abord et dans la portée de ses actions ensuite.

Cathy NOWAK, en charge du développement de l'emploi et de la formation pour la filière, sera la cheffe de projet de la démarche « Prestation Conseil en ressources Humaines à destination du secteur de la première transformation en région Hauts-de-France ». Elle sera l'interlocutrice privilégiée des entreprises, des partenaires et du cabinet conseil.

## 4.2 Démarche initiale menée par l'association

Le 2 Octobre 2020, Fibois Hauts-de-France a convié l'ensemble des acteurs du secteur à une réunion de présentation et de lancement. L'objectif était de présenter le projet et de démontrer la nécessité de s'y engager. Il s'agissait également de démontrer la valeur ajoutée de ce dispositif pour la filière comme pour chaque entreprise. Les modalités d'accompagnement alors exposées correspondent à celles indiquées dans la présente consultation.

Cet événement a permis aux dirigeants du secteurs d'exprimer et de partager leurs attentes sur une telle démarche. Plusieurs entreprises sont prêtes à s'engager. Le groupe sera constitué au 15 Décembre 2020.

Une phase de pré-diagnostic, permettant de valider la faisabilité du projet dans chacune des entreprises, est actuellement en cours et menée par la cheffe de projet.

## 4.3 Pilotage projet

Les consultants du cabinet conseil sélectionné suite à cette présente consultation coopéreront avec les consultants d'un autre cabinet conseil déjà retenu pour amorcer le travail.

Les deux cabinets conseil, ainsi qu'un(e) représentant(e) de l'ARACT, de la DIRECCTE et de la Région Hauts-de-France seront réunis en **comité de pilotage** animé par Fibois Hauts-de-France pour partager l'avancement de la démarche, à au moins **trois reprises** :

- lors du lancement du projet
- en cours de projet
- en phase de capitalisation



## PROJET « ACCOMPAGNEMENT SCIERIE RH »

Dans le cadre du dispositif Prestation de conseil en Ressources Humaines, encadré par la DIRECCTE

Un **comité technique** sera organisé en amont de chaque phase importante entre les deux cabinets conseil et Fibois Hauts-de-France pour veiller au bon déroulement du projet, préparer les séminaires collectifs et les comités de pilotage. Ce comité technique se réunira **six fois**.

### 4.4 Planning d'intervention

Une première phase de prospection des dirigeants a déjà été initiée par Cathy NOWAK, développeur emploi-formation de la filière et coordinatrice du présent projet. Celle-ci a commencé en Juin 2020 et s'achèvera fin Octobre 2020.

La réunion d'information et de lancement s'est déroulée le **vendredi 2 octobre 2020**, au Campus Economique Inovia (NOYON, 60400).

Le dispositif se déroulera ensuite du **5 octobre 2020 au 24 décembre 2021**, date à laquelle un livrable (forme à définir) doit être réalisé par les cabinets et prêt pour diffusion.

Les pré-diagnostics seront réalisés par Cathy Nowak, du 5 octobre au 15 décembre 2020. Les dirigeants audités choisiront alors le cabinet conseil avec lequel ils souhaitent poursuivre la démarche. **La série de diagnostics affairant aux cabinets conseils commencera dès décembre 2020.**

Prestation	Durée	Calendrier prévisionnel
Pré-diagnostic	1	Entre octobre et décembre 2020
Diagnostic	2	Entre décembre et mars 2021
Mise en œuvre plan d'action	5	Entre mars et juillet 2021
Total jours	8	

Suite à chaque pré-diagnostic, Fibois Hauts-de-France prendra contact avec le cabinet conseil choisi par le dirigeant d'entreprise pour transmettre les informations recueillies. Le cabinet conseil prendra alors contact avec la personne référente dans l'entreprise pour établir le calendrier d'intervention relatif au diagnostic et à la mise en œuvre du plan d'action.

La durée d'intervention est indiquée en nombre de jours. Il s'agit d'une durée maximale durant laquelle le consultant du cabinet conseil s'engage à rester au cœur de l'entreprise. Les jours d'intervention peuvent être consécutifs ou être répartis sur une période conforme au calendrier prévisionnel (en fonction de la nature de l'action).

### PROJET « ACCOMPAGNEMENT SCIERIE RH »

Dans le cadre du dispositif Prestation de conseil en Ressources Humaines, encadré par la DIRECCTE

La période prévue pour les opérations d'accompagnement collectif est définie comme suit :

Prestation	Durée	Calendrier prévisionnel
Séminaire collectif 1	1	Mars 2021
Séminaire collectif 2	1	Septembre 2021
Total jours	<b>2</b>	

#### 4.5 Calendrier détaillé de la présente consultation

<b>Période de consultation</b>	<b>5 octobre au 23 octobre 2020</b>
<b>Examen des offres</b>	<b>26 au 30 octobre 2020</b>
<b>Convocation des candidats</b> <i>(si nécessaire)</i>	<b>30 octobre 2020</b>
<b>Audition des candidats</b> <i>(si nécessaire)</i>	<b>3 novembre 2020 matin</b>
<b>Choix du prestataire</b>	<b>13 novembre 2020</b>
<b>Lancement des diagnostics</b>	<b>1<sup>er</sup> décembre 2020</b>
<b>Accompagnement individuel / collectif</b>	<b>Mars 2021 à septembre 2021</b>
<b>Capitalisation et production du livrable</b>	<b>Septembre 2021 à décembre 2021</b>
<b>Fin des travaux</b>	<b>24 décembre 2021</b>

## CHAPITRE 5 : REGLEMENT

### 5.1 Responsable de la consultation

Fibois Hauts-de-France, dont le siège social est basé au 56 rue du vivier à AMIENS (80000), France, représentée par Monsieur Olivier FOSSÉ, Président, et Madame Fabienne DELABOUGLISE, Déléguée générale.

Coordinateur de la présente consultation : Cathy NOWAK  
 Développeur Emploi-Formation  
 ☎ 03 75 14 01 76 – 06 38 92 50 21  
[cathy.nowak@fibois-hdf.fr](mailto:cathy.nowak@fibois-hdf.fr)

## PROJET « ACCOMPAGNEMENT SCIERIE RH »

Dans le cadre du dispositif Prestation de conseil en Ressources Humaines, encadré par la DIRECCTE

### 5.2 Adresse et date limite d'envoi

Les offres doivent être envoyées par mail, accompagnées de tous les documents annexes en pièces jointes, pour le **23 Octobre au plus tard, à minuit** à l'attention de

Fabienne DELABOUGLISE à l'adresse [fabienne.delabouglise@fibois-hdf.fr](mailto:fabienne.delabouglise@fibois-hdf.fr).

Un accusé de réception vous sera transmis par retour de mail.

### 5.3 Validité de l'offre

Pour être prise en considération, toute offre doit :

- ✓ Être rédigée en français,
- ✓ Être complétée de tous les éléments et informations demandées au point 5.4.
- ✓ Être envoyée à l'adresse email spécifiée au point 5.2, ou déposée, dans les délais prévus.

Les candidats restent engagés par leur offre pendant un délai de 120 jours calendaires prenant cours le lendemain du jour de l'ouverture de la consultation.

### 5.4 Contenu des offres

L'offre des prestataires candidats doit être constituée au minimum les éléments suivants :

- ✓ **Une présentation** de l'entreprise candidate
- ✓ **Expériences** : expérience dans des projets similaires
- ✓ **Références** : préciser vos références clients et/ou prestations similaires à l'objet de l'appel d'offre réalisées par le candidat
- ✓ **Méthodologie d'accompagnement** détaillée
- ✓ **Devis détaillé** pour une prestation globale en entreprise (diagnostic, accompagnement individuel, deux séminaires collectifs), l'accompagnement de l'association (6 COTECH, 3 COFIL) et la production d'un livrable.

**Le nombre d'entreprises bénéficiant de l'accompagnement proposé par l'interprofession est estimé à 12 maximum. Les dirigeants de ces entreprises auront le choix entre deux cabinets conseil.**

**Le conventionnement entre Fibois Hauts-de-France et le cabinet conseil retenu suite à cette consultation ne garantit pas un nombre défini de prestations.**

**Merci par avance de procéder à une réponse synthétique de 10 à 15 pages maximum.**

## PROJET « ACCOMPAGNEMENT SCIERIE RH »

Dans le cadre du dispositif Prestation de conseil en Ressources Humaines, encadré par la DIRECCTE

### 5.5 TVA

L'association Fibois Hauts-de-France est non assujettie à la TVA.

### 5.6 Modalités de paiement

Sans préjudice du présent cahier des charges, les modalités d'exécution du marché seront à conclure entre Fibois Hauts-de-France et le candidat retenu pour ce projet.

### 5.7 Critères d'appréciation et examen des offres

Cette consultation s'adresse aux cabinets conseils spécialisés dans le domaine RH.

**Fibois Hauts-de-France autorise** à l'entreprise candidate d'intégrer dans son offre, la **participation d'autres entreprises sous-traitantes** possédant les compétences et les spécialités nécessaires à la réalisation souhaitée. L'entreprise dépositaire de l'offre réceptionnée, reste le seul interlocuteur de Fibois Hauts-de-France, tout au long du projet.

Les critères d'appréciation de l'offre sont :

- ✓ Une compétence de conseil et d'accompagnement des entreprises affirmée, justifiée par des références clients de qualité. Une expérience similaire en France ou à l'étranger, au sein de la filière forêt bois ou dans une autre filière est appréciée,
- ✓ La maîtrise de la culture d'entreprise inhérente aux TPE-PME,
  - ✓ La pertinence de la méthodologie du candidat,
- ✓ Le rapport qualité / prix.

Étant également entendu que :

- Chaque candidat pourra consulter la cheffe de projet afin d'obtenir tout complément d'information nécessaire avant le dépôt de son offre.
- Toutes prestations effectuées avant le choix du prestataire (propositions formulées, réunions ou déplacements, remise de prix, ...) ne pourront donner lieu à aucune facturation.
- Les candidats non retenus ne pourront réclamer aucun frais ni indemnités.

### 5.8 Modalités d'exécution de la prestation

- ✓ Le contrat ou convention à conclure pour l'exécution de l'objet aura **une durée maximale de 14 mois**<sup>1</sup>.
- ✓ La prestation d'accompagnement sera réalisée suivant les délais imposés au chapitre 4.

<sup>1</sup> Novembre 2020 – décembre 2021

### PROJET « ACCOMPAGNEMENT SCIERIE RH »

Dans le cadre du dispositif Prestation de conseil en Ressources Humaines, encadré par la DIRECCTE

- ✓ Sauf en cas de force majeure, le prestataire retenu garantit en tout état de cause l'intervention de la/des personnes dont le curriculum vitae a été joint à l'offre.
- ✓ En cas de changement dans le personnel affecté à la mission, le prestataire retenu est tenu à ses frais à pourvoir au remplacement, par le biais de personnes de compétences et d'expérience équivalentes.
- ✓ Fibois Hauts-de-France et ses partenaires peuvent demander le remplacement du personnel affecté à la mission lorsque ce dernier ne présente manifestement pas les compétences requises.

## 5.9 Suites réservées à la présente consultation

Fibois Hauts-de-France se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation, soit entièrement, soit partiellement, sans aucune possibilité de recours pour les candidats ayant fait offre.

Fibois Hauts-de-France se réserve le droit de choisir un ou plusieurs candidats pour accompagner son équipe dans la mise en œuvre du dispositif.

Il est demandé à ces derniers de transmettre leur offre accompagnée d'une copie de ce présent cahier des charges dont chaque page sera paraphée, pour accord.

## CHAPITRE 6 : CONTACT FIBOIS HAUTS-DE-FRANCE



Cathy NOWAK, Développeur Emploi-Formation

[cathy.nowak@fibois-hdf.fr](mailto:cathy.nowak@fibois-hdf.fr)

☎ 03 75 14 01 76 – 06 38 92 50 21

✉ 34 bis, rue Emile Zola, 59650 Villeneuve d'Ascq